
AUROS

33124

Périmètre délimité des abords

Ancienne Église du Rivet

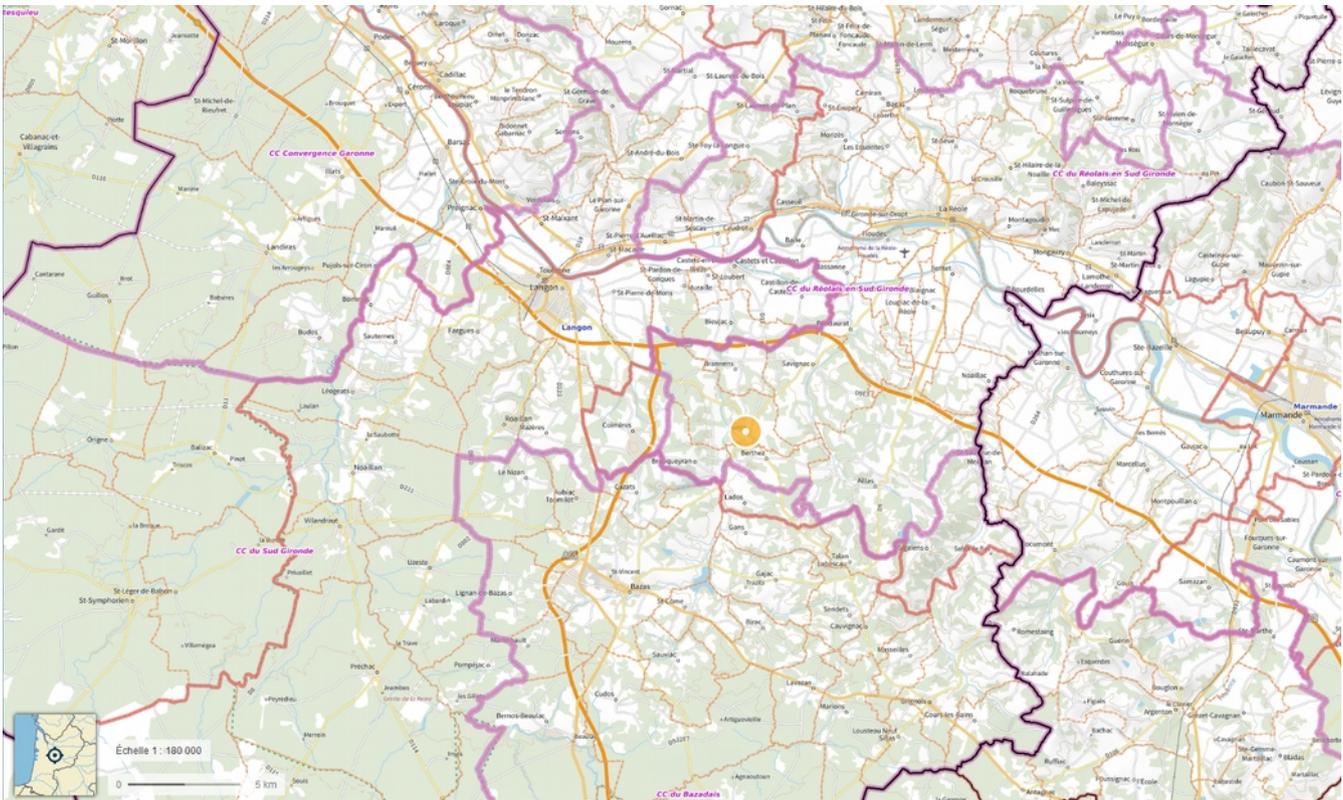
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde
Juillet 2021



- **Contexte**

La commune d'Auros fait partie du bassin de vie de Bazas. Rattachée à la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, Auros présente une population de 1020 habitants (source : INSEE 2017) pour une superficie de 15,3 km², soit une densité de 66,6 habitants au km².

Pôle urbain secondaire, situé dans la Haute-Lande-Girondine, sur le Beuve, Auros est une commune rurale disposant d'atouts patrimoniaux qui contribuent à son attrait. Grâce à ses paysages, riches par la diversité de leurs formes et par ses constructions témoignant de son histoire.



Plan de situation
Source : Géoportail

La commune compte un édifice protégé au titre des monuments historiques, à savoir :
- l'ancienne Église du Rivet, inscrite en totalité par arrêté préfectoral du 7 janvier 1926.

- **Contexte historique**

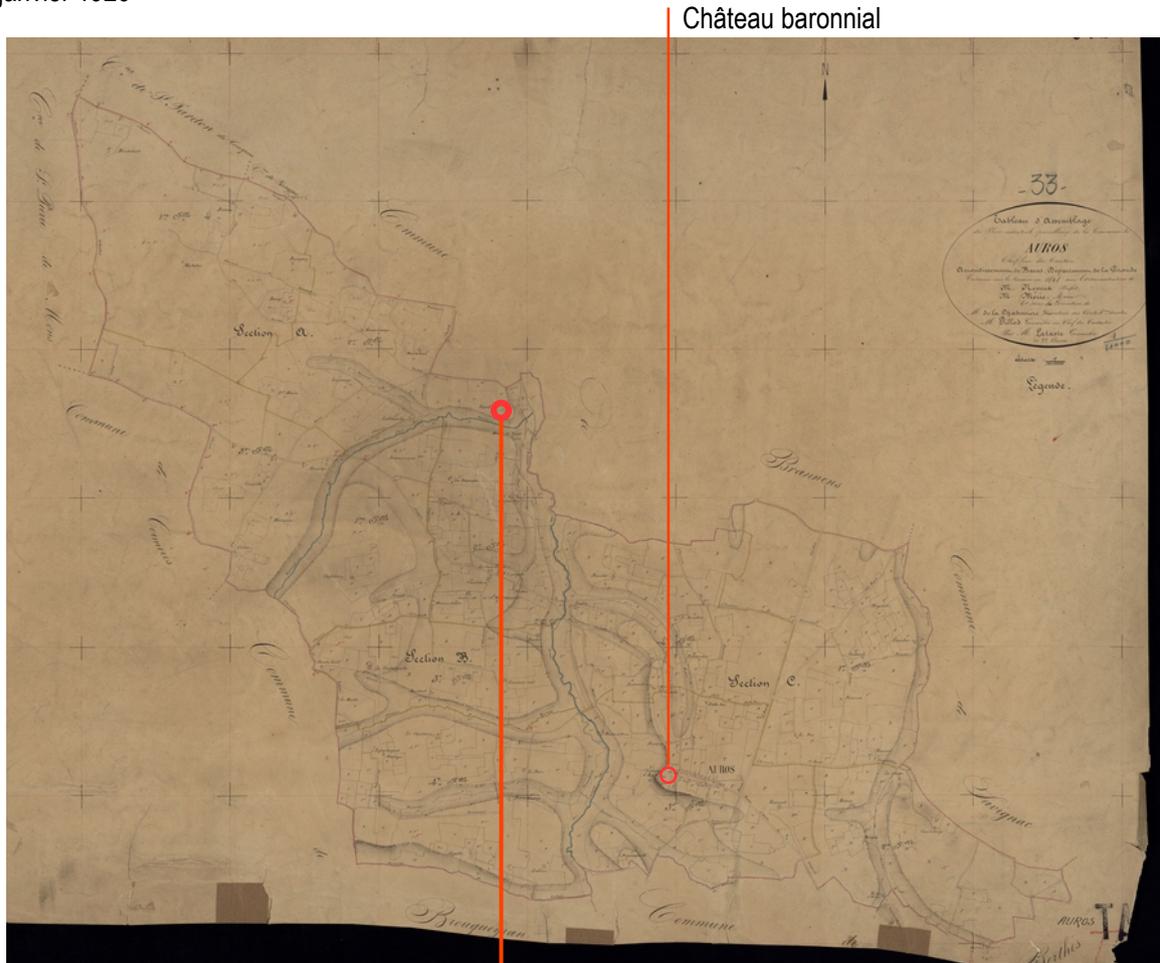
L'histoire de la commune fut marquée par deux implantations fortes. L'implantation féodale se traduit par la présence d'un château baronial dès 1274, bien situé au-dessus d'une boucle du Beuve selon un type d'éperon barré, l'implantation monastique par l'abbaye cistercienne du Rivet, fondée en 1188, qui se maintient jusqu'en 1791, puis est reprise en 1939 par des religieuses cisterciennes qui en font un lieu de prières.

Si un petit hameau existait près du château, le village proprement dit naît en 1519, selon un urbanisme simple, à la suite d'un accord notarial passé entre Jean de Laminsans, baron d'Auros, et les habitants pour édifier un bourg castral.

Les terrains, variés selon les vallées et les pentes, permettent la polyculture, essentiellement le tabac gris pendant une longue période, mais aussi l'élevage de bétail pour le travail ou de veaux de boucherie, pour la plupart de la race bazadaise, animaux robustes à robe grise. Des terrains de graves sont propices à la vigne, et aujourd'hui, une coopérative de produits de canard, Palmagri, reprend les traditions gastronomiques d'antan.

source : « *Le Patrimoine des Communes de la Gironde* », éditions Flohic, 2001

Malgré son patrimoine architectural riche, seule l'ancienne Église du Rivet est inscrite au titre des monuments historique par arrêté du 7 janvier 1926



Abbaye du Rivet

Château baronial
Cadastré napoléonien de 1848 – Tableau d'assemblage
Source : Archives Départementales de la Gironde

- **Ancienne église du Rivet**

L'église a été construite au XVIII^e siècle.

Une abbaye cistercienne, Sainte-Marie du Rivet, est fondée en 1188 sous l'obédience de la grande abbaye de Pontigny, en remplacement d'un établissement antérieur dont subsistent encore des murs et piles carrées.

A la façade originale, notamment la grande porte qui a son fronton rompu, ont été ajoutés de nouveaux éléments. C'est Jules Mondet qui a profité de la reconstruction de 1887 pour le faire, en conservant l'esprit baroque de l'édifice.

La chapelle, à nef unique, a été retournée et l'abside démolie à l'occasion de la campagne de travaux du XIX^e siècle, si bien que le chœur actuel se situe près de l'ancienne porte d'entrée.

Murs gouttereaux, façade ouest avec la porte et quelques chapiteaux à feuillages ont été conservés lors de la grande reprise des travaux de 1938-1939. Une courte nef a été rajoutée, en angle droit, à partir du chœur.

Depuis 1939, les religieuses de Blagnac, près de Toulouse, continuent la tradition de prières et d'accueil, tout en exploitant une ferme agricole dans l'esprit cistercien.

source : « Le Patrimoine des Communes de la Gironde », éditions Flohic, 2001

L'ancienne église du Rivet a été inscrite au titre des monument historique par arrêté préfectoral du 7 janvier 1926.



Façade Ouest



Façade Est



Cloître



Cartes postales anciennes



Ancienne église du Rivet



Extrait du cadastre napoléonien de 1848
Source : Archives Départementales de la Gironde

- **Descriptif des abords**



Bordée, à l'Est, par la ripisilve du Beuve, l'ancienne Eglise du Rivet, de par sa position dominante, offre de vastes vues vers les prairies bocagères et boisements alentours.

Vue 1

À l'Ouest, séchoirs et fermes agricoles, entourés de grands champs, participent à l'identité du paysage aurossais.

Vue 2



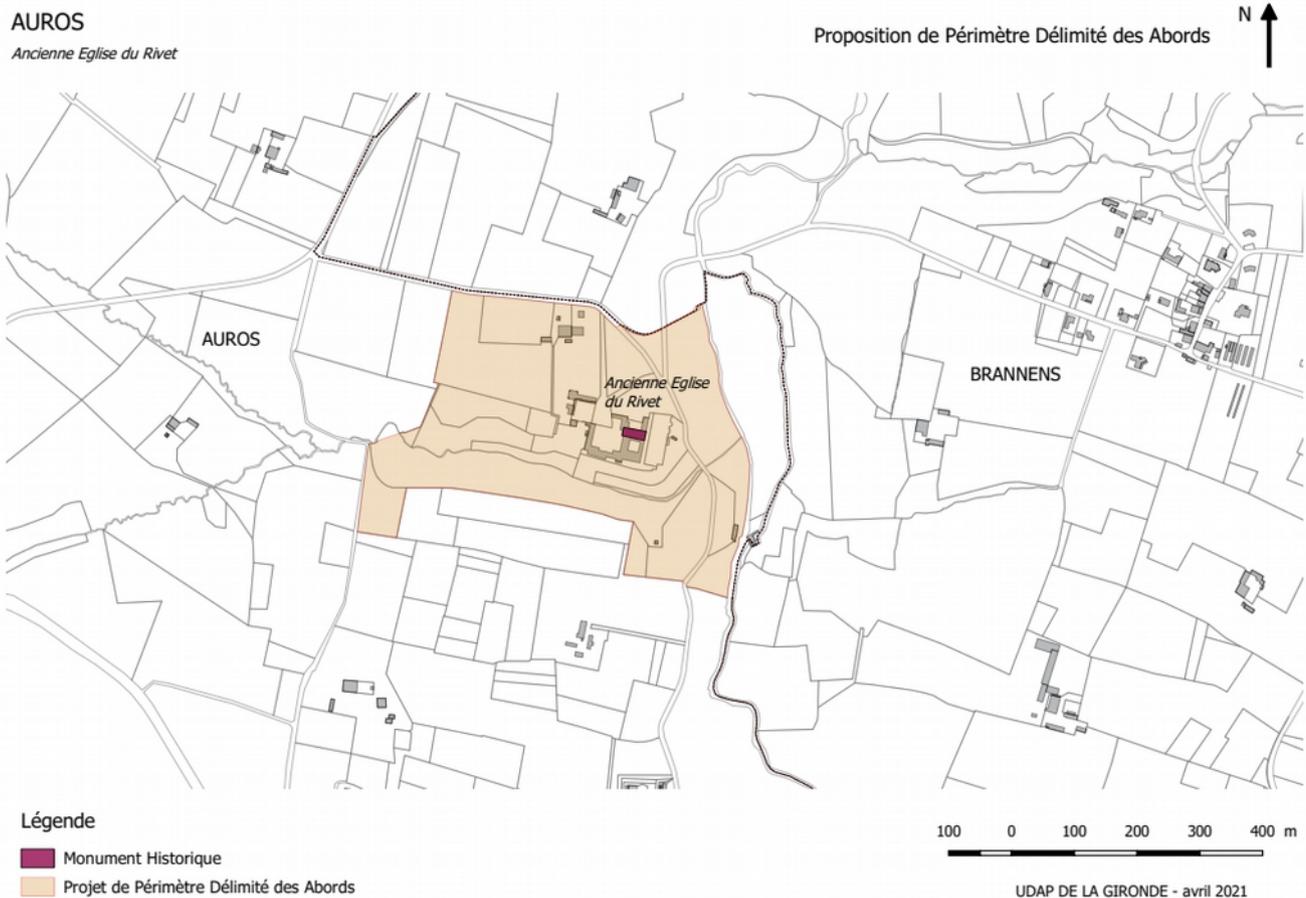
Au Sud, les boisements, longeant le ruisseau de Saint-Martin, forment un écrin naturel harmonieux mettant en valeur l'édifice.

Vue 3

- **Périmètre de protection actuel des abords du monument historique**



- **Proposition de périmètre délimité des abords de l'ancienne église du Rivet**



- **Justification du périmètre délimité des abords**

L'article L.621-30 du code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux «immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur». Le «tracé» du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou à la mise en valeur du monument historique. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de (co)visibilité.

Le périmètre proposé intègre les dispositions suivantes :

- les parcelles construites en 1848 (cf. cadastre napoléonien 1848) formant contexte bâti historique,
- les bâtiments présentant une architecture remarquable formant contexte bâti esthétique,
- les cônes de vue entrants et sortants les plus qualitatifs formant contexte paysager urbain et naturel.